

## LA FEUILLE DE L'ARBRE

L'Assemblée générale de L'ARBRE aura lieu le **samedi 12 janvier 2001 à 17 heures 30**  
à la salle polyvalente de Rozoy-le-Vieil

### Enquêtes publiques

La *Feuille de L'ARBRE* n° 28 a fait état des enquêtes publiques auxquelles L'ARBRE a répondu au cours des premiers mois de 2001 : Société Louis Lemoine à La Selle-sur-le-Bied ; les boues d'Achères.

**Une nouvelle enquête publique visant à l'épandage des boues de la station d'épuration de Seine-Amont**, a concerné 25 communes du Loiret, dont Chevannes, Pers et Rozoy.

L'ARBRE a répondu à cette enquête, en faisant valoir les mêmes arguments de fond que pour la précédente, et en insistant sur la présence, sur le territoire concerné, d'une zone humide.

**A La Selle sur le Bied**, l'autorisation a été accordée par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2001, publié le 6 décembre 2001. Nous suivons l'affaire.

### Eaux rougies du Betz

Le 21 août dernier des habitants de la commune de Bazoches nous ont signalé qu'au lieu-dit *Le Moulin de Mizou*, les eaux du Betz avaient une coloration rouge et une odeur anormales.

Maurice Del Tacca s'est rendu sur place, a constaté les faits en compagnie de l'adjudant Trinidad de la Brigade de Courtenay.

Des échantillons ont été prélevés, des photos ont été prises, des analyses ont été demandées. Nous en attendons les résultats.

Il n'est certes pas sûr que ces phénomènes soient la manifestation d'une pollution du Betz par des substances nocives.

Ils sont néanmoins la preuve que des substances peuvent couler directement dans les eaux du Betz. Affaire à suivre donc.

## Connaissons notre environnement

### Découverte d'un Parc Naturel Régional (PNR) : le Vexin français

Sur invitation de l'AHVOL, nous avons visité, le 15 novembre dernier, le PNR du Vexin français. A l'occasion de cette visite, nous avons réuni quelques informations, que nous livrons ici.

Un **Parc Naturel Régional (P.N.R.)**, c'est un territoire régi par une Charte, élaborée à partir d'un inventaire du patrimoine et de l'analyse des situations culturelle, sociale et économique de ce territoire. Ainsi, tout territoire à équilibre fragile, aux patrimoines naturel et culturel riches pouvant faire l'objet d'un développement basé sur la préservation et la validation du patrimoine peut prétendre au classement en P.N.R.

Les objectifs sont

- protection du patrimoine
- contribution à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel, à la qualité de la vie.

L'accord explicite des communes concernées à la Charte constitue le fondement d'un P.N.R.

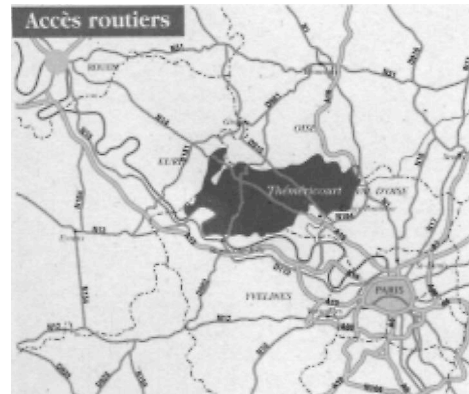
Un organisme spécial est chargé de la gestion, et la charte en détermine l'action.

Les schémas directeurs, de secteurs, les POS (maintenant PLU) ou tout document d'urbanisme doivent être en compatibilité avec les orientations et les mesures de la Charte.

Le financement du parc est pris en charge par les collectivités publiques : Union européenne, Etat, Région(s), Département(s), Communes.

L'objectif est le développement dans le respect de l'environnement et non pas la protection de la nature au sens étroit, il n'y a donc pas de réglementation spéciale concernant la protection du milieu naturel.

Pourquoi avoir choisi le Vexin français ? Symétrique du Bocage Gâtinais par rapport à Paris, le Parc Naturel du Vexin français présente avec notre région certaines analogies géologiques et patrimoniales.



**Ses missions** sont de :

- ◆ Protéger et gérer les milieux naturels
- ◆ Réhabiliter et réutiliser le patrimoine bâti
- ◆ Développer l'agriculture dans le respect de l'environnement
- ◆ Faire vivre le territoire et assurer son développement économique et social
- ◆ Restaurer et mettre en valeur son patrimoine naturel, culturel et touristique et favoriser sa découverte par les visiteurs
- ◆ Encourager les actions en faveur de la vie locale
- ◆ Faire de la Maison du Parc un lieu d'accueil et d'information du public.

**Dans le domaine du développement économique, le Parc s'est fixé des enjeux :**

- Eviter les agglomérations d'ortoirs
- Conforter les Centres Bourg
- Favoriser l'installation d'entreprises
- Promouvoir certains territoires en zones d'activité (cinq pôles répartis sur le territoire du parc)
- Développer le tourisme

**En ce qui concerne l'environnement, les domaines d'action prioritaire sont**

- la préservation des ressources en eau (zones humides, petites vallées et prairies)
- la création d'une charte paysagère
- la restauration des vergers et des haies
- la gestion des déchets
- l'encouragement à une agriculture respectueuse de l'environnement

**Dans le domaine de l'éducation**, le Parc a signé une convention avec l'Education nationale et propose des animations qui sensibilisent les élèves aux problèmes du territoire et de l'environnement.

Il a mis en place un réseau de maisons à thème (Ecomusée du Vexin français) : maison du Pain, musée de la Moisson ; centre d'initiation à l'environnement

✂ ----- ✂

**BULLETIN D'ADHESION 2002** (1 bulletin par famille). *Membres actifs* : 4,5 € plus 1,5 € par personne supplémentaire de la même famille (minimum). *Membres bienfaiteurs* : 15 € ou plus.

**NOM**.....**Prénom**.....Montant cotisation : .....

Nbre de personnes : .....

Adresse.....

**Code postal** : ..... **Commune**.....

L'ARBRE MAIRIE 45210 ROZOY-LE-VIEIL  
télécopie : 02 38 90 28 56 courriel : roberte.tomassone@wanadoo.fr